

# Règlement du concours de nouvelles Animasia 2011

1. Dans le cadre du festival Animasia 2011, l'association Mandora (Pessac, 33) organise un **concours de nouvelles** ouvert à toute personne de langue française, âgée de 16 ans au minimum.
2. Le sujet est le suivant : « **La jeunesse en Asie** ». Les nouvelles présentées (une seule par candidat) doivent être originales et inédites.
3. Ce concours est **ouvert à partir du 2 mai 2011**. Les participants pourront envoyer leur participation **jusqu'au 15 septembre 2011 inclus** (cachet de la poste faisant foi), soit par voie postale, soit par voie électronique (coordonnées ci-dessous).
4. Les nouvelles devront comporter un titre et ne pas excéder 5 pages. Elles devront être envoyées au format A4 (21 x 29,7 cm), en Times New Roman, en corps 12 et interligne 1,5.
5. Les nouvelles pourront être envoyées soit par voie postale, soit par voie électronique.

**Par voie postale** : en 5 exemplaires agrafés, chaque feuillet étant numéroté. Adresse d'envoi :

Association Mandora - Concours de nouvelles Animasia 2011  
Place de la Ve république  
33600 Pessac

**Par voie électronique** : le texte devra être envoyé au format pdf, ou rtf. Le nom du document sera composé du mot « nouvelle » suivi du nom de l'auteur (exemple : nouvelle-dupont.rtf). Adresse d'envoi : **culture@mandora.fr**, en précisant « Concours de nouvelles Animasia 2011 » dans l'objet du message.

6. La participation à ce concours est gratuite.
7. La remise des prix se déroulera durant le festival Animasia, le 2 octobre 2011.
8. Les textes lauréats pourront être lus en public par leur auteur lors de la proclamation des résultats. Avec l'accord de leurs auteurs, ils seront publiés dans le webzine de l'association Mandora (<http://www.mandorine.fr>). Les lauréats s'engagent à ne pas demander de droits d'auteur pour ces publications.
9. Les lauréats recevront un prix (non déterminé actuellement).
10. Le jury sera composé des membres de l'association Mandora. Les critères d'évaluation des nouvelles seront les suivants : adéquation au thème du concours, intérêt du récit, respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation, qualité du style rédactionnel.
11. Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.